



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

Août 2017



## PAIEMENT PAR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE

Il est possible d'effectuer des paiements par Internet ou par téléphone pour certaines factures informatisées de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries via le site bancaire des institutions financières suivantes :

Banque Nationale, Caisses Desjardins, Banque de Montréal, Banque Nouvelle-Écosse, Banque Royale, Banque CIBC, Banque Toronto Dominion, Banque Laurentienne et Tangerine.

**Utiliser Internet pour le paiement de vos factures est facile, rapide et sécuritaire !**

Le délai de traitement par Internet est de 24 à 48 heures.

Contrairement à votre compte de téléphone ou d'électricité, le numéro de référence des factures émises, par la commission scolaire ou un de ses établissements, est unique, variable et correspond à une situation de paiement précise. Il regroupe des informations sur votre propriété, sur votre enfant, le parent payeur, l'établissement fréquenté par votre enfant et le service pour lequel vous êtes facturé.

Il est donc important de vérifier le numéro de référence à chaque paiement.

Vous avez vendu votre propriété et en avez acheté une nouvelle? Votre numéro de référence a changé aussi.  
Votre enfant a changé d'école? Le numéro de référence a également changé.

De plus, il est extrêmement important que chaque facture soit payée séparément. Si plusieurs factures sont additionnées et font l'objet d'un seul paiement, ce paiement sera associé à un seul numéro de référence et vos autres factures demeureront impayées. Un paiement par numéro de référence vous évitera d'avoir des comptes en souffrance et nous permettra de mettre vos soldes à jour.

Types de factures	Préfixe du no. référence	Par Internet	Au comptoir de l'institution financière	Au guichet automatique
Compte de taxes scolaires	00092	OUI	OUI	OUI
Facture des effets scolaires – écoles primaires et secondaires	44	OUI	NON	NON
Facture des frais de garde des services de garde	66	OUI	NON	NON
Facture des frais de garde de la surveillance du midi au primaire	22	OUI	NON	NON

### IMPORTANT !

Choisir le bon fournisseur de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries parmi les deux (2) existants selon votre facture à payer. Sur les sites bancaires la CSDGS est enregistrée sous deux différents fournisseurs :

- ❖ Fournisseur : « COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES-SERVICES AUX ÉLÈVES OU ÉLÈVES », cette appellation regroupe les services de garde, les services de surveillance du midi et les fournitures scolaires.
- ❖ Fournisseur : « COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES-TAXES OU TAXES SCOLAIRES », cette appellation sert uniquement à payer le compte de taxe scolaire.